



Tarifs stages/cours 2025-2026

Le cours sont payables en CHF et doivent-être acquittés **à l'avance** par virement bancaire / bulletin de versement ou **le jour même** en paiement comptant ou TWINT.

La 1^{ère} réservation à un cours se paie obligatoirement à l'avance (TWINT ou virement bancaire)

Stages Réguliers Lausanne		
Durée	Engagement	Prix par stage
2h30	Annuel	80 CHF
	Seven (minimum 7 stages)	100 CHF
3h30	Annuel	110 CHF
	Seven (minimum 7 stages)	130 CHF

Chœur YodelAtypique Lausanne		
Durée de la répétition	Engagement	Prix annuel
3h30	Annuel obligatoire + dates de concert	210 CHF (70 CHF la répétition)

Cours Privé Adulte (y.c. en ligne) Martigny-Croix		
Durée	Engagement	Prix par cours
0h45	Régulier (minimum 2x/mois)	60 CHF
	Ponctuel (1cours)	80 CHF
1h00	Régulier (minimum 2x/mois)	80 CHF
	Ponctuel (1 cours)	100 CHF
1h30	Régulier (minimum 2x/mois)	120 CHF
	Ponctuel (1 cours)	140 CHF
2h00	Ponctuel (1 cours)	160 CHF



Cours Privé Enfant Martigny-Croix		
Durée	Engagement	Prix par cours
45 minutes	Régulier (minimum 2x/mois)	45 CHF
1h00	Régulier (minimum 2x/mois)	60 CHF

Cours Semi-privé (Min. 2-3 personnes) Martigny-Croix		
Durée	Engagement	Prix par personne et par cours
1h00	Régulier (minimum 2x/mois)	45
	Ponctuel (1 cours)	65
1h30	Régulier (minimum 2x/mois)	65
	Ponctuel (1 cours)	85
2h00	Ponctuel (1 cours)	95

Lors d'une inscription, les conditions générales sont acceptées par la personne engagée à suivre les cours ou stages.

Coordonnées bancaires :

Mlle Fracheboud Héloïse,
Chemin de la Rasse 10, 1921 Martigny-Croix

CCP 12-422582-9
IBAN : CH10 0900 0000 1242 2582 9
TWINT : 076.473.72.01



CONDITIONS GENERALES 2025-2026

Lors d'une inscription, les conditions générales sont acceptées par la personne engagée à suivre les cours ou stages.

L'inscription sur le formulaire adéquat papier, par mail ou WhatsApp fait foi.

Stages réguliers Lausanne

1. Une période d'essai réciproque de 1 stage (payant) est envisagée avant engagement de l'élève à l'année. L'inscription au 1^{er} stage sera validée lors de la réception du paiement par TWINT ou e-banking.
2. Les stages se règlent d'avance par e-banking, TWINT ou bulletin de versement ou le jour du stage en argent comptant.
3. Le choix d'engagement annuel ou Seven (voir ci-dessous) annuel se fait en début d'année et est définitif.
4. Si un élève décide d'arrêter les cours, il est tenu d'en informer la professeure.
5. Si malheureusement le nombre d'élèves requis pour un stage n'est pas atteint, le stage sera raccourci en temps ou annulé.

Engagement annuel

1. Les élèves s'engageant à l'année ont leur place de stage garantie (sous réserve selon modification des lois sanitaires).
2. L'écolage annuel est dû, le payement se faisant par 2 stages.
3. Le remplacement des stages non effectués étant difficile, s'il advenait que la personne engagée à l'année ne puisse venir à une date donnée, elle ne paye que la moitié du stage.



Valable une seule fois dans l'année scolaire. Pour les autres stages manqués la somme est due.

Engagement « Seven » aux stages réguliers

1. Il y a possibilité de s'engager de manière « Seven » ce qui veut dire que l'élève s'engage à un minimum 7 stages.
2. Le paiement du stage « Seven » se fait par 2 stages puis 1. Si l'élève manque un stage « Seven » déjà payé, le versement sera reporté pour le stage suivant ou remboursé.
3. Si l'élève manque plus de 3 stages, le tarifs « Seven » est appliqué et le montant du stage manqué est dû.

Engagement ponctuel aux stages réguliers

Il y a possibilité de s'engager de manière ponctuelle à une date de stage choisie **mais seulement** sur demande et la décision prise par l'enseignant.
Majoration de 30.— par cours aux tarifs « Seven ».

Stages uniques (été, weekend, ...)

1. Le stage se paye à l'unité et d'avance selon le tarif établi.
2. A l'inscription, un acompte est demandé (non remboursable). Les stages se règlent d'avance par e-banking, TWINT, bulletin de versement.
3. Une fois inscrit, la somme est due même si l'élève ne peut se rendre au stage pour lequel il s'est engagé.

Chœur YodelAtypique

1. Le chœur est ouvert aux élèves de *yodel lab* et à toutes personnes sachant déjà yodeler.



2. L'engagement aux répétitions se fait à l'année (3 répétitions de 3h30)
3. Une période d'essai réciproque de 1 répétition (payante) est envisagée avant engagement du choriste à l'année.
4. Les répétitions se règlent d'avance par e-banking, TWINT, bulletin de versement, ou le jour du stage en argent comptant.

Cours privés/semi-privés Martigny

1. Les cours privés et semi-privés se déroulent uniquement Martigny
2. Une période d'essai réciproque d'un cours (payant) est envisagée avant engagement de l'élève.
3. Le tarif des cours réguliers s'applique à partir de deux cours par mois minimum.
4. Les cours se règlent d'avance par bulletin de versement ou e-banking, ou lors du premier cours en argent comptant ou par TWINT.
5. Tout retard ou absence de paiement entraînera l'arrêt immédiat des cours jusqu'à réception du versement. Les cours non effectués pour cette cause seront dus.
6. Les absences doivent être annoncées au minimum 24 heures à l'avance sans quoi le prix du cours sera dû.
7. Si un élève décide d'arrêter les cours, il est tenu d'en informer la professeure.

Stages ponctuels sur demande

1. Les stages ponctuels ne sont pas organisés par yodel lab mais par les demandeurs.



2. Un stage ponctuel peut s'organiser durant toute l'année selon disponibilité de la professeure, dans le lieu choisi par l'organisateur, tant en intérieur qu'en extérieur. Tarifs sur demande par mail helojodel@gmail.com.
3. Les frais de déplacement de la professeure ne sont pas inclus dans les tarifs donnés, ils se payent en plus.

—

—